



DEMANDE LOGEMENT ÉTUDIANT
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024
CAMPAGNE OFFICIELLE

Encadré réservé uniquement à l'administration

Date de dépôt :/...../.....

En 2023, le demandeur est : Étudiant Lycéen Non scolarisé

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Avez-vous déjà été locataire en Résidence étudiante Oui Non / Si oui quelle(s) année ?(s) :.....

Nom : Prénoms :

Date de naissance :/...../..... Lieu Naissance :

Sexe : F M Nationalité :

Tel de l'étudiant : Tel du père : Tel de la mère : Autres :

N°INE ou BEA : N° CAFAT /AMG :

Mail (obligatoire et lisible) :@.....

Situation des parents (uniquement si l'étudiant est toujours à leur charge) :

Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve) Concubinage/union Libre Monoparentale

Séparé(e) avec jugement tribunal Séparé(e) sans jugement tribunal

ADRESSE ACTUELLE DU DEMANDEUR EN NC OU HORS NC

Résidence principale de l'étudiant (domicile familial) :

N° rue Résidence :

Bât : Apt n° : Quartier ou Tribu :

Code postal : Commune :

BP : Code postal : Commune :

A remplir également si l'étudiant vit à une adresse différente dans le cadre des études :

N° rue Résidence :

Bât : Apt n° : Quartier ou Tribu :

Code postal : Commune :

BP : Code postal : Commune :

Encadré réservé uniquement à l'administration

Avis (non) imposition 2022

Liens avec l'étudiant : Revenu Brut Global :

Pôle Logement de la Maison de l'Étudiant – 29.00.64 / 29.00.57

Pour le dépôt de dossier- 08h00 -12h00 // 13h00-15h00.

- Permanences Nouville – MDE : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Permanences Dumbéa Centre- MDE -Résidence étudiante Yvon Cavaloc : lundi, vendredi.
- Permanences Antenne MDE Nord à l'UNC campus de Baco à compter du 21 août 2023 : lundi, mardi, jeudi vendredi.

SOUHAIT DU DEMANDEUR CONCERNANT LE LOGEMENT A LOUER :

- Résidence SIC-500 / NOUVILLE : F1 / F2 / F4
- Résidence SIC-100 / KOUTIO : F1/ F2
- Résidence SIC / TOURS DE MAGENTA : F3 uniquement (coloc. 2 chambres)
- Résidence de KATAVITI (Koné) : Chambre individuelle

Résidences : Nouville Y. Cavaloc (Koutio) Kataviti Magenta

Typologie :

Si colocation préciser identité du colocataire : NomPrénom.....
(Obligatoire : transmettre également le dossier du ou des colocataire(s), avec la présente demande.)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LE DEMANDEUR

Handicap : Oui Non Mobilité réduite : Oui Non

Vigilance médicale à signaler (traitement, maladie chronique...) : Oui Non

Nombre de frère(s) et sœur(s) à la charge des parents (*en dehors de vous*) :

Moyen de locomotion vers votre lieu d'études :

Voiture perso. Transporteur Privé Réseau Tanéo Autres:.....

MOTIF DE LA DEMANDE

1/ **Je vis à Nouméa, Dumbéa, Paita, Mt-Dore :**

Temps dans les transports : Taille du logement actuel Autre (préciser)

2/ **Je vis à plus de 60 km de mon lieu de formation ou hors territoire :**

Éloignement du logement Autre (préciser)

RAPPEL

Aux vues de l'article 27 de la loi n° 7817 de janvier 1978 (informatique et liberté) et de l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 :

Les informations figurant et transmises feront l'objet d'un traitement informatisé.

Vous pouvez au regard de cette loi, accéder à tout moment aux informations vous concernant et les rectifier auprès du service qui a enregistré votre demande.

Ces renseignements sont réservés à un usage interne ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques sociales de l'habitat définies en faveur des populations concernées.

La Maison de l'habitat, la Maison de l'Étudiant ainsi que les opérateurs se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude des déclarations. La transmission d'informations inexacts peut entraîner la réparation de préjudice éventuellement subi ou bien encore la nullité du contrat pour dol ou sa résolution.

Rappel article 441-1 du Code Pénal :

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux ou usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende soit 5 370 000 CFP

J'autorise la Maison de l'Étudiant à enregistrer et à communiquer les informations de mon dossier aux opérateurs de logement social et aux services provinciaux et privés dédiés au logement.

Date et Signature du demandeur OU d'un parent si le demandeur est mineur :

Avec la mention Lu et approuvé.

Pôle Logement de la Maison de l'Étudiant – 29.00.64 / 29.00.57

Pour le dépôt de dossier- 08h00 -12h00 // 13h00-15h00.

- Permanences Nouville – MDE : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Permanences Dumbéa Centre- MDE -Résidence étudiante Yvon Cavaloc : lundi, vendredi.
- Permanences Antenne MDE Nord à l'UNC campus de Baco à compter du 21 août 2023 : lundi, mardi, jeudi vendredi.



PIECES OBLIGATOIRES A PHOTOCOPIER



TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

DOSSIER A DEPOSER DU 01 AOUT AU 31 OCTOBRE 2023

ETAT CIVIL DE L'ETUDIANT

- 1 Photo d'identité
- Pièce d'identité de l'étudiant
- Extrait d'acte de naissance de l'étudiant
- Carte CAFAT **ou** Aide Médicale de l'étudiant (droits à jours)
- Titre de séjour pour les étrangers (*)

**Aucune Photocopie
ne sera faite sur
place !!!**

IMPOTS OBLIGATOIRE DES PARENTS

- Avis d'imposition sur les revenus : **2022** (des 2 parents sauf si jug.trib.*)

SITUATION PROFESSIONNELLE/RESSOURCES DE L'ETUDIANT

- le dernier mois des relevés de compte courant de l'étudiant **sinon** attestation sur l'honneur (pas de compte)
- le dernier mois des relevés de compte épargne de l'étudiant **sinon** attestation sur l'honneur (pas de compte)
- **A fournir plus tard** : Notification conditionnelle de bourse étudiant : 2024 (vice-rectorat ET province)
- Attestation de l'employeur / contrat de travail / convention d'étude ou formation (*)
- 3 derniers bulletins de salaire ou indemnités de stage (*)
- Justificatifs de pensions (*)
- Justificatifs d'aides sociales (*)
- Echéanciers de tous les crédits en cours (*)

**Ne pas agraffer les
documents**

AUTRES SITUATIONS DE L'ETUDIANT

- Certificat de scolarité 2023 pour les étudiants scolarisés.
- **Obligatoire pour tous les demandeurs scolarisés : bulletin ou relevé de notes du 1er semestre 2023.**
- Jugement tribunal (divorce des parents, garde enfant, pension alimentaire) (*)
- Carte d'invalidité, handicapé (CRHD) (*)

LOGEMENT ACTUEL DE L'ETUDIANT

- Quittance électricité /eau les plus récentes ou attestation de résidence (domicile familial)
- **Si parents locataires : faire attestation par le bailleur et préciser s'ils bénéficient de l'aide au logement (*)**

Légende :

- **:** Pièces obligatoires
- (*): A fournir uniquement si l'étudiant est concerné.



CAMPAGNE HORS DELAI A PARTIR DU 01 MARS 2024



**Aucun dossier ne sera accepté à compter du 1er novembre 2023 au 29 février 2024 inclus.
A partir du 01 mars 2024, la 2^{ème} campagne d'inscription Hors Délais reprendra pour les retardataires
afin de les enregistrer uniquement en liste complémentaire.**

Pôle Logement de la Maison de l'Etudiant – 29.00.64 / 29.00.57

Pour le dépôt de dossier- 08h00 -12h00 // 13h00-15h00.

- Permanences Nouville – MDE : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Permanences Dumbéa Centre- MDE -Résidence étudiante Yvon Cavaloc : lundi, vendredi.
- Permanences Antenne MDE Nord à l'UNC campus de Baco à compter du 21 août 2023 : lundi, mardi, jeudi vendredi.